

**Département d'Eure et Loir  
Arrondissement de DREUX  
Canton d'ANET**

**Commune de CHERISY**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 mars 2018**

L'an **deux mille dix-huit**

Le **vendredi 23 mars** à 19 Heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, , Ludovic DESHAYES, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Michèle BORNIAMBUC, Jean-François NOËL du PAYRAT, Frédéric LAIGNIER.

**Etaient absents** : Anne-Marie HAIE (pouvoir à Nicole KERMARREC), Isabelle MANCEAU (pouvoir à Florence DELISLE)

**Etaient absents excusés** : Danièle LEGER (pouvoir à Laurence CHOTARD)

**Participaient à la réunion** : Mr Jean-Louis LATOUR, Mme Agnès LATOUR .

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – RESTAURANT SCOLAIRE**

En présence du cabinet LATOUR, monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet initial de restaurant scolaire prévoyait une superficie de 360 m<sup>2</sup> (18 m x 20 m) en liaison froide avec un système de repas de plats à réchauffer.

Après réflexion, le projet serait agrandi pour atteindre 450 m<sup>2</sup> (15 m x 30 m) et les repas pourraient être confectionnés sur place (d'où cuisine adaptée plus grande).

Le fonctionnement en restauration scolaire sera de 140 jours par an (soit environ 1120 heures d'utilisation).

C'est pourquoi, afin de compléter cette activité, la nouvelle construction servirait aussi pour l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) (pour environ 1140 heures d'utilisation).

Les travaux devraient être finis pour Septembre 2019.

Au 15 Avril, l'ancien atelier communal et la maison sise 44 Rue Charles de Gaulle seront démolis et permettront de mieux se rendre compte du nouvel espace dégagé.

Monsieur le maire signale que Mr MATHIEU Henri a quitté les lieux le week-end dernier ayant déménagé à St Lubin des Joncherets.

Mr LATOUR Architecte chargé de ce projet présente au conseil municipal les esquisses de plans et donne les détails suivants :

- Une communication (couverte, fermée avec des baies vitrées) sera créée entre ce futur bâtiment et l'actuelle salle polyvalente afin que les enfants de la maternelle restent à l'abri entre l'école et la cantine

- Côté cantine maternelle, les enfants seront répartis en deux groupes et seront servis à table
- Côté cantine primaire, les enfants par groupe de 2 classes se serviront au self-service
- L'entrée principale sera positionnée côté salle polyvalente actuelle
- Le futur restaurant scolaire pourra être divisé par des cloisons mobiles ce qui permettra une isolation phonique et une répartition des élèves sur des tables de 8.
- Dans la future organisation, il est prévu qu'un contrat de mise à disposition d'un cuisinier et de personnel de service soit signé avec une société de restauration collective.
- Le chauffage serait au gaz grâce à des pompes à chaleur mixtes. La distribution du chauffage se ferait par des radiateurs radiants situés au plafond. Ce dernier sera à 2.80 mètres.
- Tous les réseaux (eau, électricité, gaz, assainissement) étant dans la rue Charles de Gaulle cela ne posera aucun problème pour les raccordements.
- Il y aura des volets roulants et des stores au niveau des baies vitrées ainsi qu'un store au niveau du puits de lumière situé au milieu du bâtiment.
- Le toit sera végétalisé et un projet de 20 m<sup>2</sup> de potager sur ce toit est à l'étude.
- Les eaux pluviales seront récupérées sur le terrain et serviront à l'arrosage des massifs communaux.

Après ces explications, les membres du conseil municipal demandent à ce que le projet actuel soit légèrement remanié afin de revoir le nombre de vestiaires, l'emplacement extérieur du local poubelles par rapport à l'endroit de confection des repas, et les gradins (pouvant être dangereux pour les enfants).

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment doit être opérationnel pour le jour de la rentrée de septembre 2019 et demande au cabinet Latour de prévoir très rapidement un rendez-vous avec le cuisinier et l'acousticien afin d'inclure au mieux tous les souhaits de la municipalité et qu'un nouveau projet soit présenté afin de déposer au plus tôt le permis de construire et de faire les appels d'offres nécessaires à ce projet.

Le conseil municipal prend acte de ces informations et décisions.

## **II – TRAVAUX DIVERS**

Suite à la période hivernale, des chaussées sont abîmées ; il convient donc de prévoir des travaux de réfection de voirie (bourg, la Mésangère, le Gaillon, le Petit Cherisy). Des devis de l'entreprise MUSCI sont présentés aux membres du conseil municipal.

- a) Réparation voirie à la Mésangère : 6432 € HT
- b) Réparation voirie à Cherisy : rue Victor Hugo, rue de Germainville, rue des Fleurs, rue des Gloriettes, rue du Parc et au Petit Cherisy..... : 4440.20 € HT
- c) Pose clôture bois près du transformateur à Raville : 1095 € HT
- d) Réparation voirie au Gaillon : 7682 € HT

Ils sont adoptés à l'unanimité.

## **III – APPROBATION DU RAPPORT C.L.E.C.T. ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

D.2018/03/26-01  
APPROBATION  
CLECT

Le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Au cours de l'année 2017, la CLETC s'est réunie pour 2 séances de travail les 19 juin et 11 septembre.

La commission s'est à nouveau réunie le 27 novembre 2017 pour formaliser les décisions prises sur les

3 compétences suivantes :

- transports scolaires,
- eaux pluviales,
- zones d'activité économique.

Au terme de ses travaux, elle a adopté le rapport joint, dont le conseil communautaire du 11 décembre 2017 a pris acte. Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport.

La Commune est concernée par :

- transports scolaires : NON
- eaux pluviales : OUI montant estimé par la CLECT est 8625.17 Euros
- zones d'activité économique : NON

Enfin, un projet de convention est joint pour l'exercice confié directement à la Commune par la Communauté d'agglomération de la compétence eaux pluviales et/ou zones d'activité économique.

C'est pourquoi,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5,

**Vu** le code général des impôts, notamment l'article 1609 *nonies C*,

Ceci exposé et après débat du Conseil qui s'en est suivi, Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer par un vote à main levée pour :

- **Approuver** le rapport de la CLETC ;
- **Autoriser** la signature des actes confiant à la commune l'exercice opérationnelle de la compétence.

POUR : 19      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### **III – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

#### 1/ Personnel communal

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du départ par mutation de Julien Mocerri vers la commune des Loges en Josas.

D'autre part, il informe que Matilde JACQUEMIN actuellement en arrêt maladie est remplacée par Maud NIVET pour 3 mois.

#### 2/ Divers

Suite à la pose de deux panneaux lumineux au carrefour du moulin de CHERISY, Monsieur le maire informe avoir reçu des compliments de la part des habitants.

D'autre part, il signale que le bulletin municipal devrait paraître le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 40.